

Le parcours du patient

du rendez-vous à l'ordonnance en 5 étapes

1

Rendez-vous

Prise de rendez-vous sur www.doctovue.fr ou sur une borne de rendez-vous*



2

Accueil en cabine

Accueil du patient par l'agent d'accueil qui complète le dossier et l'accompagne dans la cabine.



3

Bilan ophtalmologique complet

Un orthoptiste réalise en direct et à distance les examens médicaux du patient dans la cabine.



4

Téléconsultation médicale

2 ou 3 jours après : téléconsultation avec un ophtalmologue de la région qui analyse les résultats.



Examen binoculaire
Réfraction objective et subjective
Imagerie du segment antérieur et postérieur
Rétinographie
Aberrométrie
Caméra Scheimpflug
Tonométrie
Topographie cornéenne et spéculaire
Pachymétrie
Angle irido-cornéen et pupillométrie

5

Ordonnance et Feuille de soins

Le patient reçoit son ordonnance délivrée par l'ophtalmologue sur son espace patient sécurisé via www.doctovue.fr

*Borne disponible à La Maison de la Santé et à Espace France Services, 8 rue des Epinoches 27220 André de l'Èure